



PREFECTURE DE LA MOSELLE  
SOUS-PREFECTURE DE SARREGUEMINES

## COMPTE-RENDU

de la Réunion de la  
Commission de Suivi de Site (CSS)

-----

Société INEOS à SARRALBE

-----  
8 juin 2017  
-----

Salle de réunion  
Sous-Préfecture de SARREGUEMINES

## **Sommaire**

- 1. Introduction et validation du compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2017**
- 2. Fonctionnement de la CSS : Désignation des représentants des collectivités et des riverains au bureau de la CSS**
- 3. Bilan INEOS 2015 et 2016 comprenant :**
  - Rapport environnemental,**
  - Bilan sécurité**
- 4. Projets de modifications sur le site INEOS**
- 5. Point sur le POI**
- 6. Point sur le PPI**
- 7. Retour sur les inspections DREAL 2015 et 2016**
- 8. Sûreté : Présentation des dispositions de l'instruction du 19 mai 2016**
- 9. Point PPRT**

---

Annexe : Liste des participants

## **Introduction**

Monsieur Christophe SALIN, Sous-préfet de SARREGUEMINES, débute la réunion à 9h00 et rappelle les points de l'ordre du jour.

### **1. Validation du compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2017**

Monsieur le Sous-préfet demande s'il y a des observations ou commentaires concernant le compte rendu de la CSS du 20 janvier dernier. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2017 est donc approuvé.

### **2. Fonctionnement de la CSS : désignation des représentants au bureau de la CSS**

Monsieur KARMAN, Inspecteur de l'Environnement à l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, rappelle le fonctionnement de la CSS. Il indique que lors de la précédente CSS, il a été demandé aux collèges des Collectivités Territoriales et des Riverains, de désigner leurs représentants au bureau de la CSS.

Monsieur ROTH, Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et Monsieur DIDOT, Maire de Sarralbe, sont désignés pour représenter le collège des Collectivités Territoriales et Monsieur WEBER pour représenter le collège des Riverains.

Monsieur KARMAN explique qu'un arrêté préfectoral sera proposé pour valider le règlement intérieur de la CSS (cf. projet joint au dossier).

### **3. Bilan INEOS 2015 et 2016 : rapport environnemental et bilan sécurité**

Madame HOUPERT, Responsable HSEQ de la Société INEOS, indique que l'objectif de cette présentation est de revenir sur les événements marquants du point de vue de l'environnement et de la sécurité.

Elle présente le bilan INEOS des années 2015 et 2016 à l'aide du diaporama joint au dossier.

### **4. Investissements réalisés sur le site au cours des années 2015 et 2016**

Madame HOUPERT fait part de l'effort d'investissement assuré par INEOS dans le but d'améliorer la sécurité, de réduire l'impact environnemental et de respecter les échéances réglementaires. Elle décline à cet effet les divers projets et travaux réalisés sur le site.

Monsieur COURTY, Chef de l'Unité Départementale 57 de la DREAL, demande quel est le facteur de baisse de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) dans les rejets aqueux suite aux modifications apportées.

Madame HOUPERT indique qu'il est difficile de répondre à cette question dans la mesure où, parallèlement à ces travaux d'amélioration, certaines productions génératrices de DCO ont été augmentées.

### **5. Point sur le Plan d'Opération Interne (POI)**

Madame HOUPERT détaille les exercices menés en 2015 et 2016 pour tester ce plan de secours, avec notamment une variabilité des scénarios d'accident et des secteurs de l'usine concernés.

S'agissant du document POI, il n'a subi que des aménagements mineurs depuis la version transmise en 2013, en particulier pour intégrer le retour d'expérience suite aux exercices.

### **6. Point sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI)**

Monsieur le Sous-préfet rappelle que ce plan d'urgence est mis en œuvre sous l'autorité du Préfet lorsqu'un événement accidentel a des conséquences en dehors des limites du site industriel. Un

exercice PPI est prévu fin juin 2017 pour améliorer et actualiser ce plan, ainsi que les capacités de réaction et d'intervention des services qui y prennent part.

Sur la base du document préparé par le service de la protection civile, Monsieur KARMAN présente brièvement le point de situation sur l'élaboration du PPI du site INEOS. Ce PPI a été entièrement rédigé, il doit être testé et validé dans le cadre de l'exercice sur le terrain, avec déploiement des services de secours publics, qui a lieu le 22 juin 2017.

## **7. Retour sur les inspections DREAL 2015 et 2016**

M. KARMAN présente les inspections effectuées par la DREAL courant 2015 et 2016 au titre de la législation sur les installations classées, les contrôles menés par la DREAL sur la thématique des équipements sous pression et canalisation de transport de matières dangereuses ne sont pas abordés (cf. dossier).

Monsieur WEBER souhaite connaître la valeur maximale des rejets en Composés Organiques Volatils (COV) de l'établissement, dans la mesure où il n'y a eu qu'un seul contrôle de la DREAL sur le thème des rejets atmosphériques au cours de ces deux années.

Monsieur KARMAN répond que les flux de COV sont déterminés pour chaque atelier selon le schéma de maîtrise des émissions établi par INEOS.

Madame HOUPERT explique que les rejets atmosphériques sont contrôlés en permanence et les valeurs d'émissions sont saisies sur un logiciel mis à disposition par l'Administration, qui permet de vérifier le respect des valeurs limites autorisées.

Monsieur WEBER demande quelles sont les mesures prises par INEOS en cas de dépassement de la valeur autorisée.

Madame HOUPERT répond que le schéma de maîtrise des émissions de COV prévoit un plan à long terme d'amélioration continue des rejets atmosphériques.

Monsieur KARMAN signale qu'INEOS procède à une déclaration annuelle de toutes les émissions du site, qu'elles soient atmosphériques, aqueuses et via la filière d'élimination des déchets. Toutes ces données sont enregistrées et font l'objet d'un examen par l'Inspection.

Monsieur COURTY rappelle les trois types de contrôle menés sur les rejets de l'établissement :

- par autosurveillance réalisée par l'exploitant,
- par un organisme agréé, qui permet une vérification des résultats de l'autosurveillance,
- par contrôles inopinés réalisés par des organismes mandatés par l'Administration, sur les rejets atmosphériques et aqueux du site, ou encore dans les tours aéroréfrigérantes pour détecter la présence de légionnelles.

Monsieur HOFFMANN demande quelle était la seconde substance chimique qui avait fait l'objet d'un contrôle lors de l'inspection du 23 juin 2016.

Madame HOUPERT précise qu'il s'agissait du Tétrachlorure de titane.

Monsieur KARMAN indique que ce type de contrôle consiste à vérifier que les dispositions qui figurent dans la fiche de données de sécurité de la substance, et qui sont prescriptives, sont réellement mises en œuvre au sein de l'établissement. Un nouveau contrôle sur cette thématique des risques chimiques est prévu au cours de la semaine suivante, car ce type de contrôle fait partie des actions nationales définies par le Ministère en charge de l'écologie.

Monsieur COURTY souligne que 5 % des contrôles de l'Inspection doivent porter sur les produits chimiques.

## **8. Sûreté : présentation des dispositions de l'instruction du 19 mai 2016**

Monsieur MOLE, Chef du Pôle Risques Accidentels de la DREAL Grand Est, rappelle que, suite à des attentats en juillet 2015 sur des sites industriels, une instruction interministérielle avait demandé aux DREAL de procéder à un contrôle de tous les sites SEVESO sur le thème de la sûreté. Ce type de contrôle a été renouvelé en 2016, les inspecteurs étant accompagnés des forces de l'ordre.

L'instruction interministérielle du 19 mai 2016 préconise de limiter la communication à destination du public d'informations sensibles permettant d'identifier les zones vulnérables à l'intérieur des sites industriels.

Monsieur le Sous-préfet indique qu'il est nécessaire de concilier la transparence et la bonne information des citoyens concernés par la proximité d'un site industriel avec la sécurité de ce site industriel contre des tentatives d'actes de malveillance.

Monsieur MOLE souligne que c'est à ce titre que certaines parties des arrêtés préfectoraux réglementant les installations classées seront à présent considérées comme confidentielles, et donc diffusées de manière contrôlée par la préfecture.

## **9. Point PPRT**

Monsieur KARMAN fait un point sur les dernières étapes du projet de Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) depuis sa mise à l'enquête publique. L'avis du commissaire enquêteur sur le projet de PPRT venant d'être réceptionné par la DREAL, un rapport va être établi à destination du préfet proposant l'approbation de ce projet.

Monsieur le Sous-préfet indique que le PPRT prescrit en 2009 est en phase finale, après une consultation du public faite en octobre 2016, une consultation des POA fin 2016 et une enquête publique début 2017. L'arrêté d'approbation du PPRT sera signé tout prochainement. Il rappelle que cet arrêté sera interdépartemental car la commune d'Herbitzheim est concernée.

Monsieur le Sous-préfet signale que la phase d'application de ce PPRT va maintenant être engagée, avec notamment une réunion de travail organisée avec les élus à l'issue de cette réunion de CSS, relative au financement des mesures foncières et des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Monsieur le Sous-préfet remercie les membres et clôture la séance à 10h15.

SARREGUEMINES, le 06 OCT. 2017

Le Sous-Préfet de SARREGUEMINES



Christophe SALIN

Liste des participants**Sous la Présidence de M. le Sous Préfet de SARREGUEMINES**

Membres	Identité
PREFECTURE/SOUS PREFECTURE	M. Stéphane FRANÇOIS Mme Christine BOUR
ARS	Mme DI TOMMASO M. MOUGEL
Association des Riverains	M. Marcel WEBER M. Jean-Gérard HENNARD M. Claude KOPP
Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences	M. Roland ROTH M. Arnaud MATHY
Communauté de Communes du Pays de SARRE UNION	Absent
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF M. Claude BITTE
DDT	M. Mustapha MESSAADIA
DIRECCTE	Excusée
DREAL	M. Maxime COURTY M. Jacques MOLE M. Patrick KARMAN
Mairie d'Herbitzheim	Mme Isabelle BUDA Mme Marie-Thérèse DOLLE
Mairie de Sarralbe	M. Daniel GREFF M. HOELLINGER
Mairie de Willerwald	M. Albert MASSLO M. Henri HAXAIRE
Personnalité qualifiée	EXCUSE
SCOT	M. Jean-Claude KRATZ
SDIS	Lieutenant MULLER
SIDPC	Mme Isabelle BOULANGER Mme Myriam MATTLIN
Société INEOS	M. Marc HANQUET Mme Virginie HOUPERT
CHSCT INEOS	M. Patrick SCHMIDT M. Eric HOFFMANN M. Jean-Michel PETIT
Secrétariat	Mme Mireille VAVRINIAK